

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 26 août 2024 à 16 h 30 en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 21 OCTOBRE 2024

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		KAMMOUN, Manel Professeure	X	
DUGUAY, Patrick Membre externe et président	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X (à partir de 16 h 36)	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		MATHIEU, Alexandre Membre externe		X
KAMAL, Najat Membre externe et vice-présidente		X			
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X*	-	-	-
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

Le président, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 33.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbaux :

2.1 Quatre cent quatre-vingt-unième réunion (15 juillet 2024)

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

2.2 Quatre cent quatre-vingt-deuxième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (31 juillet au 1^{er} août 2024)

2.2.1 Adoption

2.2.2 Affaires en découlant

2.3 Quatre cent quatre-vingt-troisième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 12 août 2024)

2.3.1 Adoption

2.3.2 Affaires en découlant

- 3.- Octroi d'un contrat de service d'agence de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

Affaires courantes

- 4.- Adoption des modifications à la *Politique linguistique*
- 5.- Dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour une subvention de recherche octroyée à monsieur Jérôme Dupras, professeur au Département de sciences naturelles
- 6.- Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation
- 7.- Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences de l'éducation
- 8.- Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
- 9.- Entente 2024-2029 concernant l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO
- 10.- Modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025
- 11.- Amendement à la résolution 474-CA-7316 concernant la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention
- 12.- Nomination d'un membre au comité d'audit externe
- 13.- Période d'information et questions
- 14.- Prochaine réunion (lundi 16 septembre 2024)
- 15.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbaux :**

2.1 **Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-unième réunion (15 juillet 2024)**

2.1.1. **Adoption**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-unième réunion (15 juillet 2024), et ce, sans modification.

2.1.2. **Affaires en découlant**

Les vice-recteurs informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-unième réunion, les suites régulières ont été données.

2.2 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-deuxième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (31 juillet au 1er août 2024)

2.2.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-deuxième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (31 juillet au 1^{er} août 2024), et ce, sans modification.

2.2.2. Affaires en découlant

Les vice-recteurs informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-deuxième réunion, les suites régulières ont été données.

2.3 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-troisième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 12 août 2024)

2.3.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-troisième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 12 août 2024), et ce, sans modification.

2.3.2. Affaires en découlant

Les vice-recteurs informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-troisième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Octroi d'un contrat de service d'agence de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

L'UQO désire s'adjoindre les services d'une entreprise de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault, étant donné que le contrat actuel vient à échéance le 14 octobre 2024.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 11 juillet 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des propositions a été faite le 7 août 2024. Trois entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Groupe de sécurité Garda SENC.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 484-CX-2296 concernant l'octroi d'un contrat de service d'agence de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- Adoption des modifications à la Politique linguistique

La Charte de la langue française (CLF) a été modifiée en juin 2022 suivant l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*. Ces modifications à la Charte entraînent des changements au contenu des politiques linguistiques dans les établissements d'enseignement supérieur. Une nouvelle politique a été adoptée en juin 2023 et transmise par la suite, au ministère de l'Enseignement supérieur.

Le 2 mai 2024, le ministère de la Langue française (MLF) a avisé l'UQO que des correctifs devaient être apportés à la version révisée de la politique afin de la rendre conforme aux dispositions de la Charte.

L'UQO a procédé aux modifications demandées. Ces dernières ont été soumises et préapprouvées par le MLF, car elles sont conformes aux exigences de la CLF.

La version rectifiée de la politique linguistique, une fois approuvée par le CX, sera transmise officiellement au ministère de l'Enseignement supérieur.

Le conseil d'administration est donc invité à adopter les modifications à la *Politique linguistique*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 484-CX-2297 concernant l'adoption des modifications à la *Politique linguistique*; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- **Dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour une subvention de recherche octroyée à monsieur Jérôme Dupras, professeur au Département de sciences naturelles**

Madame Murielle Laberge se joint à la séance (16 h 36).

L'UQO a été invitée à collaborer au projet global « Sécurité alimentaire : une agriculture adaptée (SAGA 2) », financé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La FAO et l'UQO ont l'intention de collaborer dans le cadre de ce projet global, par l'entremise d'un transfert de fonds vers l'UQO, pour la réalisation de travaux de recherche liés au projet intitulé « Les clubs-conseils en santé des sols et les clubs-conseils climat au Sénégal : Une étude des co-bénéfices écosystémiques et sociaux pour l'adaptation aux changements climatiques dans les agroécosystèmes ».

La FAO demande que le taux applicable des frais indirects de recherche (FIR) soit de 7 %, soit le taux généralement applicable, à l'instar des ententes signées entre la FAO et les autres institutions de recherche participantes au projet SAGA et SAGA 2.

Dans sa résolution 366-CA-5521 adoptée le 10 décembre 2012, le conseil d'administration de l'UQO fixait le taux minimal de perception de 15 % pour couvrir des frais indirects de recherche de proximité.

La dérogation demandée par le professeur Dupras se justifie par le fait que les modalités relatives aux FIR ont été préalablement établies par la FAO, et que celle-ci demande qu'elles prévalent sur la résolution 366-CA-5521 de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 484-CX-2298 concernant une dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour une subvention de recherche octroyée à monsieur Jérôme Dupras, professeur au Département de sciences naturelles; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- **Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation**

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·ière en leadership et gestion en éducation pour le campus de Saint-Jérôme, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au comité exécutif l'embauche de madame Marie-Christine Rivest à titre de professeure régulière en leadership et gestion en éducation au campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 484-CX-2299 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (**Marie-Christine Rivest**); laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- **Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences de l'éducation**

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthopédagogie », le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au comité exécutif l'embauche de monsieur Dany Boulanger à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthopédagogie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 484-CX-2300 concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences de l'éducation (**Dany Boulanger**); laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- **Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières**

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·ière dans le secteur disciplinaire « Fondement de l'intervention infirmière », le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au comité exécutif l'embauche de madame Pauline Uwajeneza à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Fondement de l'intervention infirmière » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 484-CX-2301 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (**Pauline Uwajeneza**); laquelle résolution est jointe en appendice.

9.- **Entente 2024-2029 concernant l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO**

En 2018, l'AGE-UQO a adopté une résolution visant l'ajout de frais institutionnels obligatoires spécifiquement destinés à l'offre de services de santé pour l'ensemble des personnes étudiantes inscrites aux campus de Gatineau et de Ripon. Afin d'assurer l'offre de services de santé aux personnes étudiantes, l'UQO a conclu une entente avec la Société 9385-2911 Québec inc. Cette entente débutait au 1^{er} janvier 2019 et se terminait au 31 décembre 2023.

L'AGE-UQO et l'UQO ont manifesté le souhait de poursuivre leur partenariat avec la Société 9385-2911 Québec inc., mais une révision en profondeur de l'entente était requise. Dans l'intérim, une entente dite transitoire débutant le 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 août 2024 a été adoptée par le CA lors de sa 464^e réunion.

La proposition d'entente soumise à l'approbation du comité exécutif est d'une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} septembre 2024 et se terminant le 31 août 2029.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 484-CX-2302 concernant l'entente 2024-2029 concernant l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO; laquelle résolution est jointe en appendice.

10.- **Modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025**

Jusqu'à l'an dernier, le poste d'agent d'admission et d'inscription (Conseiller RAC) au Bureau du registraire était « sous octroi », car son financement était assuré par l'ancienne règle budgétaire « 2.1.8 - Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire » dont l'échéancier était fixé au 30 avril 2026. Dans les règles budgétaires 2024-2025, la règle 2.1.8 a été intégrée au financement normé récurrent. Nous devons poursuivre le travail de reconnaissance des acquis et faire des redditions de compte à cet égard.

Il est proposé d'apporter la modification suivante au plan des effectifs 2024-2025 :

Au 26 août 2024 :

1. Création d'un (1) poste professionnel d'agent d'admission et d'inscription (conseiller en RAC) au Bureau du registraire à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 484-CX-2303 concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025; laquelle résolution est jointe en appendice.

11.- **Amendement à la résolution 474-CA-7316 concernant la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention**

La présente a pour but de corriger l'avis d'inscription du 17 juin dernier, dans lequel le conseil d'administration était invité à pourvoir, entre autres, à la nomination de Katleen Hodgson, coordonnatrice au Module des sciences infirmières, à titre de représentante des membres du personnel professionnel au comité de santé, sécurité et prévention pour un mandat prévu de débuter le 18 juin 2024 et se de se terminer le 17 juin 2026.

Une erreur administrative a été détectée dans le processus de nomination de Katleen Hodgson : ce poste est déjà occupé depuis le 24 avril 2023, et ce, jusqu'au 30 avril 2025 comme en témoigne la résolution 457-CA-7068, ce qui rend la nomination de Mme Hodgson invalide.

Par conséquent, la résolution 474-CA-7316 adoptée le 17 juin doit être amendée afin de retirer la nomination de Katleen Hodgson.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 484-CX-2304 concernant l'amendement à la résolution 474-CA-7316 concernant la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention; laquelle résolution est jointe en appendice.

12.- **Nomination d'un membre au comité d'audit externe**

Le comité d'audit externe est un comité créé par le conseil d'administration dont la composition et le mandat sont régis par les articles 81, 82 et 83 du *Règlement général*. Ce comité est composé de quatre membres externes du conseil d'administration, dont la personne occupant la fonction de président ou de la personne occupant la fonction de vice-président. Il doit compter parmi ses membres externes, autant que faire se peut, une ou des personnes ayant une compétence en matière comptable ou financière.

Le comité d'audit externe exerce les pouvoirs suivants :

- approuver le plan de vérification interne;
- s'assurer d'une utilisation optimale des ressources financières de l'Université;
- veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces;
- s'assurer des suivis nécessaires auprès de l'auditeur externe;
- s'assurer de la mise en place et appliquer un processus de gestion des risques pour la conduite des affaires de l'Université;
- réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de l'Université et qui est portée à son attention;
- s'assurer de la qualité des états financières;
- examiner les états financiers avec l'auditeur externe nommé par le conseil;
- recommander au conseil l'approbation des états financiers;
- recommander au conseil la nomination d'un auditeur externe.

Le mandat de membre du conseil d'administration de madame Sylvie Charette prend fin le 1^{er} juin 2024 et cette dernière ne souhaite pas solliciter de second mandat. Ainsi, il convient donc de la remplacer à titre de membre du comité d'audit.

Le conseil est donc invité à nommer une personne membre du comité d'audit pour la durée non écoulée du mandat de madame Charette, soit jusqu'au 25 septembre 2024.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 484-CX-2305 concernant la nomination d'un membre au comité d'audit externe (**Thaïs Dubé-Bédard**); laquelle résolution est jointe en appendice.

13.- Période d'information et de questions

La rectrice est heureuse d'informer les membres que la création de l'équipe de hockey universitaire des Torrents de l'UQO va bon train. Le camp d'entraînement s'est tenu le week-end dernier et l'équipe devrait être constituée sous peu et prête à jouer. Elle invite par ailleurs déjà les membres du comité exécutif ainsi que toute la communauté universitaire à réserver la date du 1^{er} novembre prochain, date à laquelle l'équipe affrontera celle de l'ETS au Complexe Branchaud-Brière de Gatineau. Elle souligne par ailleurs que la formation sur le consentement qui sera offerte aux joueurs par la conseillère en prévention du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement de l'UQO a été chaudement saluée, notamment sur les médias sociaux.

Elle poursuit ses informations en saluant le travail exceptionnel de toutes les équipes et de tous les services qui ont travaillé en collaboration pour mettre en place des webinaires, des kiosques d'accueil et des activités d'orientation pour recevoir avec chaleur et enthousiasme les nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes en cette rentrée universitaire 2024-2025.

Elle complète ses informations en faisant savoir aux membres que la mise en place d'une nouvelle méthode de paiement en ligne sécurisée pour les personnes étudiantes internationales fonctionne fort efficacement. Certains écueils ont été rencontrés, mais ont rapidement été réglés en moins de deux (2) jours.

14.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 16 septembre 2024 à 16 h 30.

15.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 16 h 55.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale